



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

---

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 MARS 2026

---

RESSOURCES  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE  
INSTITUTIONNELLE

### Attribution et autorisation de signature du marché n°2026/02 relatif aux travaux d'aménagement paysager du plan d'eau de Mézières-Écluzelles

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2026-041

---

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	19
Nombre de déports	0
Nombre de pouvoirs	0
Votants	19
Secrétaire de séance : <b>Jérôme DEPONDT</b>	

L'an 2026, le 09 mars à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 03 mars 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

#### Étaient présent(e)s :

Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAI), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

#### Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

**Il a été exposé,**

Le plan d'eau de Mézières-Écluzelles, situé en vallée de l'Eure entre les communes de Mézières-en-Drouais et d'Écluzelles, constitue un site naturel d'exception au sein du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Issu de l'exploitation d'une ancienne sablière dans les années 1970, ce site de 130 hectares – dont 90 hectares d'eau – représente la plus vaste réserve foncière de l'Agglomération et un écosystème en reconquête écologique progressive.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement durable et de valorisation des espaces naturels, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a élaboré entre 2021 et 2023 un « master plan » ou « plan guide » pour encadrer la gestion et l'aménagement du site. Ce document stratégique, fruit d'une démarche collaborative associant élus, services techniques et partenaires locaux, définit une approche équilibrée entre préservation des milieux naturels et développement maîtrisé des usages. La première phase d'aménagement, dite « découverte du site », vise à structurer le site en pôles distincts :

- au nord : des aménagements et équipements dédiés aux usages humains, conçus pour limiter leur empreinte écologique ;
- au sud : des espaces naturels préservés, où la sobriété des interventions est privilégiée.

Le présent marché de travaux s'inscrit dans cette dynamique. Il porte sur l'aménagement paysager du plan d'eau et se décompose en quatre lots distincts, chacun ciblant un volet spécifique pour garantir une réalisation cohérente et adaptée aux enjeux du site :

- lot n°1 : plantations, mobilier urbain et clôtures ;
- lot n°2 : création de pontons et structures bois ;
- lot n°3 : voirie et réseaux divers ;
- lot n°4 : signalétique.

Afin de conclure ce marché de travaux, une consultation effectuée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte a été initiée le 07 novembre 2025.

À l'issue de la consultation :

- 4 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°1 ;
- 5 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°2 ;
- 3 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°3 ;
- 2 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°4 ;

La commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) réunie le 02 mars 2026, a émis un avis favorable à l'attribution du marché comme suit :

- lot n°1 : plantations, mobilier urbain, clôtures, à la société PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT ;
- lot n°2 : création pontons et structures bois, à la société AMEXBOIS ;
- lot n°3 : voirie réseaux divers, à la société EUROVIA ;
- lot n°4 : signalétique, à la société PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT.

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,*

*VU le code de la commande publique,*

*VU le 4° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au bureau communautaire pour prendre toute décision concernant l'attribution et/ou la conclusion des marchés de travaux et des accords-cadres d'un montant initial au moins égal à 1 000 000 € HT,*

*VU le rapport d'analyse des offres,*

*VU le projet de marché consultable.*

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**



**ARTICLE 1 : ATTRIBUE ET AUTORISE** la signature du lot n°1 « Plantations, mobilier urbain, clôtures » du marché n°2026/12 relatif aux travaux d'aménagement paysager du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles avec la société PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 523 788,23 € TTC toutes tranches confondues et pour une durée maximale de vingt (20) mois, comprenant deux (2) mois de période de préparation et dix-huit (18) mois d'exécution des travaux ;

**ARTICLE 2 : ATTRIBUE ET AUTORISE** la signature du lot n°2 « Création pontons et structures bois » du marché n°2026/12 relatif aux travaux d'aménagement paysager du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, avec la société AMEXBOIS, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 952 998,00 € TTC toutes tranches confondues et pour une durée maximale de vingt (20) mois, comprenant deux (2) mois de période de préparation et dix-huit (18) mois d'exécution des travaux ;

**ARTICLE 3 : ATTRIBUE ET AUTORISE** la signature du lot n°3 « Voirie réseaux divers » du marché n°2026/12 relatif aux travaux d'aménagement paysager du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, avec la société EUROVIA, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 307 241,33 € TTC toutes tranches confondues et pour une durée maximale de vingt (20) mois, comprenant deux (2) mois de période de préparation et dix-huit (18) mois d'exécution des travaux ;

**ARTICLE 4 : ATTRIBUE ET AUTORISE** la signature du lot n°4 « Signalétique » du marché n°2026/12 relatif aux travaux d'aménagement paysager du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, avec la société PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 47 424,49 € TTC toutes tranches confondues et pour une durée maximale de vingt (20) mois, comprenant deux (2) mois de période de préparation et dix-huit (18) mois d'exécution des travaux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :</p> <p><b>10 MARS 2026</b></p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p><b>POUR EXTRAIT CONFORME</b></p> <p>Dreux, le <b>10 MARS 2026</b></p> <p><b>Gérard SOURISSEAU</b> Président</p>  <p><b>Jérôme DEPONDT</b> Secrétaire de séance</p> 
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------